

INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre

Pour la première fois, la région Basse-Normandie est éligible au programme de coopération transfrontalière France (Manche) - Angleterre.

Objectif

Favoriser l'émergence entre les territoires français et anglais d'un espace de citoyenneté commune, du sentiment d'appartenance à un espace transfrontalier, et d'une identité spécifique.

Enjeux

Le programme de coopération transfrontalière est marqué par une spécificité forte, à savoir l'absence de contiguïté territoriale, la mer constituant un enjeu stratégique spécifique dans la mesure où elle doit être considérée par ses riverains comme une véritable « mer intérieure ».

De plus, le programme doit contribuer, à son échelle, à structurer des réseaux d'acteurs et à favoriser la cohésion territoriale.

Enfin, des différences significatives entre la zone éligible française et celle anglaise (population, chômage, croissance du PIB par tête, importance des services de haute technologie, etc.), constituent de multiples barrières à dépasser.

Les principaux enjeux stratégiques sont les suivant :

- **Développer des coopérations concrètes**, portées par des acteurs de la société civile, au-delà des acteurs institutionnels habituels.
- **Eviter l'effet « tunnel »**. Tisser des réseaux d'acteurs agissant de concert pour créer et développer des activités communes pour que les flux d'échanges de plus en plus importants entre les îles britanniques et le continent bénéficient au développement local et régional.
- **Renforcer la cohésion sociale et l'identité culturelle**. La construction ou le renforcement d'une identité culturelle commune peut apparaître comme un facteur de cohésion sur la base d'une culture maritime partagée, d'un patrimoine architectural et historique très riche, de l'existence de festivals connus mondialement, et de la vitalité des cultures régionales.
- **Prendre en compte systématiquement les exigences d'un développement durable**. La protection de l'environnement naturel et la gestion conjointe des ressources naturelles, la prévention des risques environnementaux et technologiques, et l'anticipation des effets du changement climatique sont les enjeux majeurs de développement durable auxquels la zone éligible est clairement confrontée. Enfin, dans le cadre de l'enjeu global du développement durable, une attention particulière doit être portée à la prévention des risques maritimes.

Les axes prioritaires et leurs objectifs

Axe 1 : Renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun et la conscience d'intérêts partagés

- *Objectif 1*
Développer l'apprentissage de la langue et de la culture du voisin
- *Objectif 2*
Renforcer les outils de connaissance mutuelle par le partage de méthodologies et l'identification de thématiques communes

Axe 2 : Tisser des partenariats d'acteurs pour le développement économique et les pôles d'excellence transfrontaliers

- *Objectif 3*
Identifier et soutenir des pôles d'excellence partagés ou complémentaires
- *Objectif 4*
Soutenir la création d'entreprises et les services aux entreprises
- *Objectif 5*
Promouvoir les coopérations relevant des activités maritimes

Axe 3 : Construire un espace commun attractif pour y vivre et pour le visiter

- *Objectif 6*
Expérimenter des solutions communes aux problèmes d'inclusion sociale
- *Objectif 7*
Partager des activités liées à la culture et au patrimoine
- *Objectif 8*
Conforter le développement touristique et la diversification de l'offre touristique

Axe 4 : Assurer un développement durable environnemental de l'espace commun

- *Objectif 9*
Promouvoir les énergies renouvelables
- *Objectif 10*
Assurer une gestion équilibrée de l'environnement et sensibiliser aux problématiques environnementales
- *Objectif 11*
Minimiser et gérer les risques de dommages environnementaux

Téléchargez le [Programme Opérationnel](#) transfrontalier France (Manche) - Angleterre.

La zone éligible de coopération

Pour connaître les zones éligibles, téléchargez les [cartes](#) du programme transfrontalier.

Ces cartes présentent la zone éligible de coopération transfrontalière maritime dans la zone Manche et sud de la Mer du Nord. Deux programmes ont été définis sur cette zone, le **programme France (Manche) - Angleterre** par lequel la Basse-Normandie est concernée et le **programme des 2 Mers**, également accessible sous certaines conditions aux acteurs bas-normands au travers d'un axe commun à ces deux programmes.

Pour plus d'informations sur le programme des 2 Mers, reportez-vous à la rubrique contacts.

Bénéficiaires

Tout opérateur public, privé ou associatif

Dotation

173,5 millions d'euros de FEDER

Taux d'intervention FEDER sur les projets : 50% (75% pour les microprojets dont le budget total ne dépasse pas 60 000€ → à destination de petites structures du secteur privé ou associatif).

Appels à projets

Les candidatures sont à soumettre au Secrétariat Technique Conjoint, auprès de la Région Haute-Normandie, autorité de gestion du programme.

Contacts

Région Basse-Normandie
Service Affaires européennes et Coopération territoriale
02 31 06 96 66
regioneurope@crbn.fr

Secrétariat Technique Conjoint (STC) du programme :

Cellule INTERREG
Conseil régional Haute-Normandie
5, rue Robert Schuman
B.P. 1129
76174 Rouen cedex
interreg4@cr-haute-normandie.fr

Infos pratiques

Site du programme : www.interreg3.com

Vous souhaitez des informations sur la préparation de votre projet ? N'hésitez pas à consulter le [guide du porteur de projet](#).